



## PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le treizième jour de mai deux mille dix-neuf, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

---

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M<sup>me</sup> Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC de La Haute-Gaspésie
- M<sup>me</sup> Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

### VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 25 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10673-05-2019 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10674-05-2019 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2019

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2019 a été courriellé à chacun des maires le 9 mai dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2019 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 8 avril 2019 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

## RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le rapport d'activité des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2019.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10675-05-2019 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 5 avril au 8 mai 2019:

Paiements : 17 371,08 \$

Factures : 28 384,25 \$

TOTAL : 45 755,33 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **CORRESPONDANCE**

### CAHIER DE SUIVI

Aucune correspondance au cahier de suivi.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS TNO AU 30 AVRIL 2019

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats TNO au 30 avril 2019* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

### LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE D'AU MOINS 25 000,00 \$

Aucun contrat n'a été octroyé par la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, comportant une dépense d'au moins 25 000,00 \$, au cours de la dernière période.

### AVIS DE MOTION

Je soussigné, M. MAGELLA EMOND, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre, donne avis par la présente qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le *Règlement relatif à la transmission et à la réception des documents technologiques*.

Ce règlement a pour but d'autoriser la transmission et la réception de documents sur des supports autre que le papier et fait appel notamment aux technologies de l'information, *documents technologiques*, pourvu que le destinataire accepte. Ce règlement portera, notamment, sur les éléments suivants :

- Personnel autorisé
- Bordereau de transmission
- Autres supports technologiques utilisés
- Courrier certifié
- Droit de retrait
- Demande supplémentaire
- Échange entre les tiers
- Approbation des bordereaux

Un projet de règlement est soumis à chacun des maires.

---

Magella Emond, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre

RÉSOLUTION NUMÉRO 10676-05-2019 TNO

Aliénation d'un système de caméra à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6.1 du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT QU'un système de caméra Promotek, servant d'outil de contrôle des camions d'exploitation de carrières et sablières utilisateurs de voies publiques municipales, a été installé, à l'automne 2018, par erreur sur le territoire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a proposé à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts d'acquérir ce système de caméra au coût de 5 820,00 \$ sans les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a accepté la proposition ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE vend à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts le système de caméra Promotek, comprenant une caméra, un poteau et une technologie, pour la somme de 5 820,00 \$ sans les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10677-05-2019 TNO

FAIR, volet 4, approbation du projet

CONSIDÉRANT le projet titré *Entretien et amélioration des infrastructures touristiques et de loisirs* présenté dans le cadre du *Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, volet 4 (soutien au développement des municipalités locales), du ministère de l'Économie et l'Innovation ;

CONSIDÉRANT le coût du projet est de 16 111,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le FAIR, volet 4, vise le développement économique et touristique de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine dans le but de favoriser la création d'emplois et de richesse ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. approuve le projet titré *Entretien et amélioration des infrastructures touristiques et de loisirs* présenté dans le cadre du *FAIR Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, volet 4, du ministère de l'Économie et l'Innovation, au coût de 16 111,00 \$;
2. s'engage à verser une mise de fonds de 6 111,00 \$ pour ce projet, laquelle sera prélevée :  
dans le département *Loisirs et culture* : 1 111,00 \$  
dans le Fonds de développement économique et social : 5 000,00 \$
3. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer la demande d'aide financière pour ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## RÉSOLUTION NUMÉRO 10678-05-2019 TNO

TECQ 2014-2018, remplacement de ponceaux, Richard Cloutier, paysagiste

VU la résolution numéro 10536-01-2019 TNO relative à une modification à la programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2015;

CONSIDÉRANT les investissements financiers des travaux de voirie dans le cadre de la programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE ces investissements, pour la dernière année, sont de 23 922,00 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux pour le remplacement de deux ponceaux s'élève à 6 660,00 \$, plus taxes (soit de 7 657,32 \$);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. autorise les travaux de remplacement des ponceaux numéros 78 et 84, d'une somme de 6 660,00 \$, plus taxes (soit de 7 657,32 \$), laquelle sera prélevé dans le département *Transport (voirie municipale)*;
2. retienne les soumissions, pour l'exécution de ces travaux, de Richard Cloutier, paysagiste, aux montants suivants :

Ponceau n° 78 (au niveau du Cap de pierre)	2 710,00 \$, plus taxes (soit 3 115,82 \$)
Ponceau n° 84 (près de la résidence de Mme Chloé Isabel)	3 950,00 \$, plus taxes (soit 4 541,51 \$)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### AVIS DE MOTION

Je soussigné, M. SIMON DESCHÊNES, maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts, donne avis, par la présente, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le *Règlement sur les ponceaux d'entrées privées*. Ce règlement portera, notamment, sur les éléments suivants :

- Application
- Responsabilité du propriétaire
- Travaux de creusage de fossés par la municipalité
- Exception
- Fonction et pouvoir du fonctionnaire désigné
- Type de ponceau
- Normes d'installation
- Responsabilité du contribuable
- Dispositions
- Pénalités
- Modification non autorisée de l'entrée
- Bris de l'infrastructure municipale
- Avis d'infraction
- Dispositions interprétatives
- Entrée en vigueur

Un projet de règlement est soumis à chacun des maires.

---

Simon Deschênes, maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE GÎM, DISTRIBUTION  
VERSÉE EN FÉVRIER 2019

À titre d'information, dépôt du document relatif à la distribution versée en février 2019 par la Régie intermunicipale de l'énergie GÎM.

Les territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie recevront 5 904,00 \$.

LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, RÉCLAMATION,  
CAMION RAM 1500

À titre d'information, dépôt de la lettre de La Mutuelle des municipalités du Québec, ayant pour objet *Accusé de réception d'un avis de réclamation*, datée du 3 mai 2019.

Réclamation pour la perte survenue le 1<sup>er</sup> mai 2019.  
Numéro du sinistre : 191426-60

## **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune affaire nouvelle.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Période de questions de 19 h 40 à 19 h 45.

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. RÉJEAN NORMAND, il est résolu de lever la séance à 19 h 45.

\_\_\_\_\_  
Sébastien Lévesque  
Directeur général et secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Allen Cormier, préfet

*Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».*